
Adresse de la société populaire de Cabrespine, district de Carcassonne, qui fait hommage d'une somme de 100 livres en numéraire, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cabrespine, district de Carcassonne, qui fait hommage d'une somme de 100 livres en numéraire, lors de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 49-50;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35517_t2_0049_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

toyens, ne pas prendre quelque intérêt à un homme qui aime la liberté et l'égalité comme vous-mêmes, et qui ne se trouve enveloppé dans le tourbillon de cette grande révolution, que pour avoir voulu la défendre.»

James WHITE.

[Attestation, 9 niv. II] (1)

« Nous soussignés, citoyens des Etats Unis d'Amérique, certifions qu'ayant entrepris de mettre en activité une nouvelle invention pour perfectionner la navigation des rivières de France, en plaçant des machines à feu sur des bateaux, nous avons engagé le citoyen James White pour travailler à une machine et y faire les changemens nécessaires, qui étaient considérables.

Qu'il est un mécanicien fort ingénieux, un républicain des plus prononcés et n'a d'autres moyens, comme nous croyons, que son travail pour vivre. Que son arrestation a suspendu notre opération, ce qui nous cause une perte considérable, et retardera les avantages que le public peut en tirer.

A la Maison de Philadelphie, passage des petits Pavés.

JOËL BARTON, M. LEAVENWORTH.

[P.V. de perquisition du C. de surveillance de la Section Popincourt, 16 sept. 1793] (2)

Nous Etienne François Le Corbinaye et Noël Pierre Suchet, membres du Comité de Surveillance de la Section de Popincourt, assistés de Jacques Adam, Pierre François Capronier et Louis La Berlière tous citoyens; membres du Comité civil de la Section, adjoints audits citoyens La Corbinaye et Suchet à l'effet de se transporter chez le citoyen Duler demeurant dans l'arrondissement de la Section rue Popincourt, n° 19, où loge depuis quelque tems un artiste anglais. Nous nous y sommes transportés et y étant nous nous sommes adressés au citoyen Duler qui nous a conduits à son atelier dans lequel nous avons trouvé un citoyen anglais occupé auprès d'une pompe, nous l'avons prié de nous conduire à sa chambre et de nous représenter ses papiers ce qu'il a fait. Il a ouvert un tiroir où nous avons trouvé une petite liasse de papiers :

1° Un passeport à lui délivré à Calais le 4 décembre 1792 qui annonce qu'il s'appelle James WHITE, qu'il est domicilié à Londres. Le dit passeport sur papier timbré, signé Chaussy officier municipal et Lettier Boutier, secrétaire greffier.

2° Une lettre à lui adressée par le ministre Clavière portant :

« Votre travail a été mis sous les yeux du Conseil, il a été pris en considération et sans doute il sera pris des mesures pour des expériences. »

Nous l'avons requis de nous déclarer quel étoit le travail qu'il a présenté. Il a répondu qu'il s'agissoit de moyens d'améliorer le service de l'artillerie.

3° Un billet du Ministre de la Justice en date du 27 décembre 1792 qui l'invite à se rendre chez

lui le lendemain. Requis de déclarer pourquoi, a répondu que c'étoit pour lui dire que le Conseil avoit arrêté qu'on s'occupoit des expériences.

4° Billet de la part du Ministre de la Marine pour l'inviter à se transporter dans ses bureaux, département des approvisionnements, à l'effet d'expliquer ses idées, ses moyens sur le mécanisme qu'il avoit proposé et l'assurer en cas de succès de la reconnaissance de la République française.

5° Trois petits billets au nom du Ministre de la Justice qui lui indique divers rendez-vous.

6° Un certificat du citoyen Garat, Ministre de l'Intérieur, en date du 28 mars portant que lui White lui a toujours manifesté « les principes et les sentimens les plus civiques. Qu'il lui paroît d'autant plus mériter la confiance et l'estime de ses concitoyens d'adoption qu'il a proposé au pouvoir exécutif des mesures qui ont mérité son attention et dont le but étoit d'assurer le succès des armées de la République. »

7° Un billet de garde de la Section des Tuileries en date du 30 mars.

8° Un extrait de la déclaration du dit citoyen White portant qu'il loge sur la dite Section, rue St. Thomas du Louvre, n° 268.

9° Une lettre des administrateurs des Travaux publics signée Dunouis en réponse à des offres que le citoyen White avoit faite de réparer la pompe Notre Dame.

10° Une carte de sûreté qui lui a été délivrée le 16 avril 1793 par le Comité de Surveillance de la dite Section.

11° Autre billet de garde en date du 4 mai contenant le certificat qu'il l'a montée par lui-même.

12° Et dernière lettre du citoyen Dunouis portant qu'il lui renvoie les dessins et mémoire qu'il lui avoit remis sur un projet de pompe en remplacement de celle Notre Dame et l'invite lorsqu'il aura fait l'expérience de celle qu'il se propose d'établir chez le citoyen Duler de lui indiquer un jour pour en voir l'effet

Toutes lesquelles pièces, nous avons laissées au citoyen White qui a déclaré que c'étoient les seuls papiers qu'il eût en sa possession, sauf les plans et dessins que nous avons vus sur la table. Nous l'avons invité à nous faire voir la pompe qu'il venoit d'achever. Il s'est prêté à la faire jouer devant nous. Et nous avons pu qu'en admirer les effets vu sa simplicité, ainsi que ceux de la machine qu'il a fait mouvoir et en même tems une autre pompe et un moulin.

Le C. White nous ayant requis de lui délivrer une expédition du présent procès-verbal, nous lui avons promis qu'il lui seroit délivré le plus tôt possible.»

LACORBINAYE, SUCHET, CAPRONIER, LA BERLIÈRE.

27

La société populaire de Cabrespine, au district de Carcassone, fait hommage de sa profession de foi républicaine, offre une somme de 100 l. 10 s. en numéraire. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

(1) C 289, pl. 291, p. 33.

(2) C 289, pl. 291, p. 31. Mention au Bⁱⁿ, 17 niv.

(1) P.V. XXIX, 6 et 104.

(2) Bⁱⁿ, 18 niv.

[*Cabrespine, 30 frim. II*] (1)

« Citoyens Représentans,

Nous venons déposer en vos mains l'hommage des hommes libres. Nous vous jurons une fidélité inviolable, un dévouement sans réserve. Nous sommes des campagnards qui ne nous piquons pas d'éloquence, mais vrais sans-culottes, nous aimons les principes républicains. Nous les portons gravés dans nos cœurs en caractères indélébiles. Nous les scellerons de notre sang s'il le faut. Nous vous le protestons. Courage, défenseurs intrépides de nos droits, Courage! Rendez-vous dignes de la confiance d'un peuple magnanime. Marchez d'un pas ferme et constant. De la cime de la Montagne, vous avez frappé des grands coupables, dicté des lois sages et salutaires. Nous ne sommes pas des lâches adulateurs; nous vous parlons avec loyauté, et franchise. Vous n'avez rien fait, si vous vous arrêtez dans une si brillante carrière. Nous ne saurions le dissimuler. Des vrais républicains osent tout dire: nos inquiétudes et nos alarmes ne sont pas encore parvenues à leur terme. Elles cesseront lorsque toutes les têtes coupables seront tombées, vos lois respectées, le gouvernement affermi. Hâtez-vous donc de porter le dernier coup de massue, frappez et ne désespérez pas, sans nous rendre heureux. Vengez les patriotes, prenez les mesures les plus sévères pour l'exécution de vos lois. Ainsi le veut la destinée du genre humain, notre bonheur et celui de tout le peuple. Nous vous envoyons quelques pièces d'argent (*en marge*: 100 l. 10 s.) pour être converties en monnaie républicaine. Elles portent l'effigie du tyran, nous n'en voulons plus ».

VALETTE (*présid.*), PEYRE (*secrét.*) [*suivi de 19 signatures*].

[*Extrait des délibérations de la Société popul., 18 frim. II*] (2)

Après un discours simple et énergique dans lequel un membre a développé tout ce que doit la France à la Convention nationale et notamment à la Montagne depuis les mémorables journées des 31 mai et 2 juin, la Société s'est levée par un mouvement expansif et par l'organe de son président a fait la profession de foi suivante :

Nous promettons, sur la foi d'hommes libres, de maintenir la République une et indivisible, la liberté et l'égalité, le respect des personnes et des propriétés; nous jurons guerre à mort au royalisme au feuillantisme, au fédéralisme et à toute sorte de thirans sous quelle que forme et dénomination qu'elle se présente. Nous adhérons de cœur et d'affection à tous les décrets de la Convention nationale, et notamment aux Journées des 31 mai et 2 juin. Nous acceptons la Constitution républicaine qu'elle nous a donnée et nous déclarons que nous demeurons inviolablement unis à la sainte Montagne, à nos frères les Jacobins de Paris, aux braves Parisiens et à toutes les Sociétés populaires qui professent les mêmes principes. Cette profession de foi a été souvent interrompue par le cri de Vive la République, Vive la Montagne et il a été délibéré qu'extrait en sera envoyé avec une adresse à la Convention nationale, aux Jacobins de Paris

(1) C 288, pl. 871, p. 10.

(2) C 288, pl. 871, p. 11.

et à la Société populaire de Carcassonne. Il a été délibéré que chacun des citoyens qui n'étoient point à la séance et ceux qui à l'avenir se présenteront pour être admis dans la Société feront la même profession de foi. Collationné par nous...

VALETTE (*présid.*), PEYRE (*secrét.*).

28

La société populaire de Moirans, département du Jura, annonce qu'elle a fait porter au district de Saint-Claude (1) l'argenterie de son église, consistant en 34 marcs, et ses cloches: elle réitère l'invitation qu'elle a faite à la Convention de rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

BONGUYOD. présente à la Convention (3)
[*l'adresse suivante*]:

« Citoyens Législateurs. (4)

Le cri de la patrie en besoin a pénétré jusqu'au fond de nos âmes républicaines. Dociles à sa voix, nous avons volé à son secours.

Tandis que les nombreux défenseurs sortis du sein de notre société et de notre commune combattent sur nos frontières, notre unique soin est de remplir les vœux de la Convention. Il s'est manifesté ce vœu, nous le connaissons; déjà nos cloches ont quitté leur demeure ordinaire d'un seul saut; aujourd'hui nous vous faisons passer par l'intermédiaire de notre district, tout ce que notre église possédait d'argenterie consistant en 25 marcs 2 onces, indépendamment de 9 marcs envoyés précédemment.

Le cuivre et le fer vont les suivre. Ce n'est point un sacrifice que nous faisons à la République, puisque nos biens et nos vies mêmes lui appartiennent, c'est une dette sacrée que nous acquitterons quand elle le désirera. La liberté n'a point de prix, tout ce que nous faisons pour l'acquérir ne doit donc être compté pour rien.

Législateurs, vos travaux immortels vous ont acquis un droit à la reconnaissance de vos mandataires (*sic*). Si vous en discontinuez le cours, cette liberté dont vous consolidez la base pourrait vasciller en d'autres mains. Demeurez donc fermes à votre poste, jusqu'à ce que cette base soit innébranlable et que vous ayez terrassé les vils esclaves des Tirans et des rois coalisés qui s'efforcent de la renverser.

Les membres composants la Société Républicaine des Sans culotes de Moirans... ».

BUFFET (*présid.*), THÉVENET (*secrét.*)

29

Des députés de la Société populaire d'Angerville, district d'Etampes, félicitent la Convention sur la reprise de l'infâme Toulon, l'invitent à rester à son poste, et offrent une somme de 24 l en numéraire. (5)

Mention honorable, insertion au bulletin. (6)

(1) Nom révolutionnaire: Condat-la-Montagne.

(2) Bⁱⁿ, 18 niv.

(3) P.V., XXIX, 5. *Débats*, n° 474, p. 237; *Mon.*, XIX, 145.

(4) C 288, pl. 871, p. 1.

(5) P.V., XXIX, 7 et 104.

(6) Bⁱⁿ, 18 niv.